

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
10 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 13<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 octobre 2023, à 10 heures

*Présidence* : M. Marschik ..... (Autriche)  
*puis* : M<sup>me</sup> Monica (Vice-Présidente) ..... (Bangladesh)  
*puis* : M. Marschik ..... (Autriche)

**Sommaire**Point 67 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 67 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)** (A/78/137, A/78/214, A/78/247, A/78/284 et A/78/366)

1. **M. Rodkin** (Israël) rappelle que malgré la ratification quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant, des millions d'enfants dans le monde continuent d'être laissés pour compte et de voir leurs droits bafoués. Par ailleurs, les enfants sont touchés de manière disproportionnée par des circonstances indépendantes de leur volonté, dont la crise climatique, les conflits mondiaux, la pauvreté, la violence, l'inégalité et l'exclusion. En 1980, Israël a créé le Conseil national de l'enfance en vue d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants et jeunes du pays. Ses centres d'aide et de soutien examinent toutes sortes de questions relatives à la protection et aux droits des enfants et des jeunes, et proposent des consultations, des orientations et une aide appropriée, sans discrimination.

2. Israël attache une grande importance à la promotion et à l'assistance des enfants handicapés dans tous les aspects de leur vie, de la première enfance à l'adolescence. En vertu de la loi, les enfants handicapés bénéficient de la gratuité de l'enseignement jusqu'à l'âge de 21 ans, et des classes spéciales leur sont réservées dans les écoles publiques de tout le territoire israélien. En outre, les enfants sont invités à prendre part à un large éventail de réunions clés, telles que les conseils scolaires et les conseils municipaux, et à échanger avec les municipalités et même les parlementaires sur les questions qui les intéressent, afin de faire entendre leur voix et de faire comprendre leurs besoins.

3. Malgré le travail accompli par Israël pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant au niveau national et international, il reste encore beaucoup à faire. Israël est par conséquent disposé à partager son expérience et à coopérer avec d'autres partenaires dans le monde pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

4. **M. Pieris** (Sri Lanka) fait observer que son pays a signé très tôt la Convention relative aux droits de l'enfant et a promulgué plusieurs lois pour les protéger. Le Sri Lanka a non seulement ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, mais il a également adopté la Charte des enfants. Il s'agit d'un document d'orientation important qui garantit que les dispositions de la Convention guident la réforme et

l'application des lois, la formulation des politiques et l'allocation de ressources.

5. Le Sri Lanka condamne fermement toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Des services pour les enfants et les femmes ont été créés dans les postes de police et des spécialistes de la protection de l'enfance ont été affectés à tous les secrétariats divisionnaires du pays. En outre, l'Autorité nationale de protection de l'enfance et le Département des mises à l'épreuve et des services de garde d'enfants participent à la protection de l'enfance, le Département comprenant des bureaux provinciaux dans neuf provinces.

6. Sur le plan de l'éducation, chaque enfant a le droit de poursuivre son développement scolaire jusqu'à l'âge de 19 ans, les filles ayant les mêmes chances que les garçons. Des mesures ont été prises pour éliminer les disparités en matière d'éducation grâce à l'introduction d'une filière d'enseignement technique dans le programme du niveau avancé, et les écoles des zones rurales ont été reconnues et classées comme « écoles nourricières ». De plus, 1,6 million d'élèves reçoivent des repas le matin de façon à assurer la scolarisation de tous les élèves, y compris les filles.

7. Il est alarmant de constater qu'entre 500 millions et 1,5 milliard d'enfants sont victimes de violences chaque année et que quelque 150 millions de filles et 73 millions de garçons sont victimes d'abus sexuels. En outre, entre 2019 et 2021, des millions d'enfants ont été privés d'une vaccination systématique, essentiellement en raison de la pression exercée sur les systèmes de santé. De plus, avec le développement rapide des plateformes d'intelligence artificielle, il incombe aux gouvernements et aux décideurs et décideuses politiques d'utiliser des systèmes qui répondent aux exigences d'une intelligence artificielle centrée sur l'enfant. Cette intelligence artificielle a des effets qui vont de l'amélioration des outils pédagogiques à des menaces potentielles pour la vie privée et la santé mentale. Les expertes et experts mettent également en garde contre le risque que les enfants nouent des liens affectifs avec l'intelligence artificielle, ce qui aurait pour effet d'éclipser les relations humaines et de limiter les aptitudes sociales.

8. **M<sup>me</sup> Iileka** (Namibie) explique que son pays place le bien-être de ses enfants au premier plan de ses politiques gouvernementales. La Namibie applique une législation et des politiques axées sur la protection de l'enfance, l'éducation, la santé, le handicap et la participation. Reconnaisant le pouvoir de transformation de l'éducation dans l'épanouissement et l'autonomisation des enfants, elle a également promulgué des lois visant à garantir la gratuité de

l'enseignement primaire et secondaire pour tous les enfants, indépendamment de leur statut économique et social. Ces lois mettent l'accent sur un apprentissage tout au long de la vie équitable, inclusif et de qualité et contribuent ainsi à l'amélioration de la scolarisation des filles et des garçons et à la réalisation de la parité des genres à tous les niveaux.

9. La Namibie étant un pays frappé par la sécheresse et les inondations, la faim et la malnutrition des enfants constituent des problèmes urgents. Par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation, des arts et de la culture, la Namibie a mené plusieurs projets visant à éliminer la faim et à améliorer la santé et la nutrition des élèves. Dans le cadre du programme de repas scolaires, près de 330 000 élèves dans tout le pays reçoivent un repas en milieu de matinée, ce qui améliore considérablement l'accès, la fréquentation et la rétention, et réduit les taux d'abandon scolaire. Les initiatives gouvernementales ont été renforcées par des partenariats avec des organismes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial, des partenaires internationaux et bilatéraux et des entreprises privées. Dans un souci de durabilité, la Namibie étudie la possibilité de lier les programmes de repas scolaires aux petits exploitants agricoles afin de garantir un marché stable aux agriculteurs et agricultrices, d'augmenter leurs revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

10. Des cadres de protection juridique clairs et complets sont nécessaires pour contrer les menaces croissantes que l'exploitation sexuelle commerciale numérique, la prostitution et le travail des enfants font peser sur le bien-être des enfants. La Namibie travaille activement à l'élaboration d'un projet de loi sur les transactions électroniques et la cybercriminalité qui traiterait de questions telles que la pédopornographie en ligne. Par ailleurs, l'instrument juridiquement contraignant négocié pour lutter contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles devrait renforcer la coopération et l'entraide judiciaire internationales dans la lutte contre la criminalité numérique, y compris l'exploitation des enfants.

11. Il ne suffit pas de dire que les enfants sont l'avenir. Il convient de mettre en place des politiques et des actions spécifiques pour veiller à ce que les enfants jouissent pleinement de leurs droits, tels qu'ils sont énoncés dans les différents instruments internationaux. Il faut redoubler d'efforts, notamment en augmentant les investissements financiers dans les programmes et les initiatives visant à améliorer le bien-être des enfants et à faire respecter leurs droits.

12. **M. Hakobyan** (Arménie) dit que son pays a élaboré un cadre juridique solide pour protéger les droits et les libertés des enfants, notamment en ratifiant tous les principaux traités internationaux, dont la Convention relative aux droits de l'enfant et ses trois protocoles facultatifs, ainsi que la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. En outre, l'Arménie a établi des services inclusifs, résilients et adaptés aux enfants qui répondent aux divers besoins des enfants, en particulier ceux qui vivent dans des circonstances difficiles.

13. L'Arménie coopère étroitement avec l'UNICEF sur de nombreux aspects de la promotion des droits de l'enfant. Parmi les priorités du Gouvernement en la matière figurent la mise en place d'un système de protection sociale inclusif et résilient, l'accès à un enseignement de qualité, un système de santé universellement accessible et abordable, et un environnement sûr, en particulier pour les enfants vulnérables. Une attention particulière a été accordée à l'égalité des droits et des chances des enfants dans tous les aspects de la vie publique, indépendamment de leur nationalité, de leur race, de leur genre, de leur langue, de leur religion, de leur milieu social ou de toute autre circonstance.

14. La crise humanitaire survenue après la récente agression menée par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh a touché les groupes vulnérables de manière particulièrement disproportionnée. Les enfants représentent environ un tiers des 100 000 personnes déplacées de force du Haut-Karabakh après l'attaque brutale de l'Azerbaïdjan le 19 septembre 2023. Par ailleurs, plusieurs enfants ont été tués et des dizaines d'autres blessés au cours de l'attaque. Les blessés ont été évacués vers l'Arménie où ils continuent de recevoir des soins médicaux. Le Gouvernement arménien a pris des mesures pour protéger de manière adéquate tous les droits des enfants déplacés. Plus de 6 500 enfants déplacés de force ont été inscrits dans des écoles publiques dans les régions et les communautés d'Arménie où leurs familles ont trouvé un logement. Un programme de bourses a également été lancé pour financer l'enseignement universitaire des jeunes déplacés. Avant d'être déplacés, les enfants du Haut-Karabakh ont subi un blocus long et inhumain, y compris un siège total de plusieurs mois, au cours duquel ils ont souffert d'une pénurie extrême de nourriture, de médicaments et d'autres produits de base vitaux. Ils ont dès lors grand besoin d'un soutien supplémentaire et continu sur le plan psychosocial, éducatif, sanitaire et financier, entre autres.

15. Enfin, l'intervenant appelle les Nations Unies et leurs organismes, mécanismes et organes compétents à redoubler d'efforts pour protéger les enfants de la violence, sauvegarder leurs droits et leurs libertés et aider les groupes les plus vulnérables, qui sont si souvent laissés pour compte.

16. **M. Ouattara** (Burkina Faso) indique qu'outre la Constitution, son pays a adopté de nombreux textes et lois pour renforcer le système de protection de l'enfant, notamment la loi portant Code pénal et les lois sur la protection des enfants en conflit avec la loi ou en danger, sur la répression de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants, sur l'orientation de l'éducation et sur le statut de pupille de la nation. Ce statut de pupille répond particulièrement au souci de prise en charge sanitaire, scolaire, financier, matériel et moral d'enfants mineurs adopté comme tel par la Nation dans le contexte de la crise sécuritaire que traverse le Burkina Faso en ce moment. Cette crise sécuritaire a entraîné un déplacement massif de populations, constituées en grande majorité de femmes et d'enfants. En mars 2023, les enfants représentaient 58,5 % de l'effectif des personnes déplacées internes. Par ailleurs, le nombre d'établissements fermés en avril 2023 était d'environ 6 000, affectant plus d'un million d'élèves. Cette situation favorise l'abandon scolaire et exacerbe les risques tels que l'enrôlement forcé par les groupes armés terroristes, les pires formes de travail, la prostitution, les abus et l'exploitation sexuels, les mutilations génitales féminines et les mariages forcés, les filles et les enfants vivant avec un handicap étant les plus exposés.

17. Pour réduire l'impact de la crise sur le système scolaire et garantir aux enfants le respect de leur droit à l'éducation, le Burkina Faso met en œuvre une stratégie d'éducation en situation d'urgence qui a permis de replacer les enfants affectés en situation d'apprentissage de qualité, ininterrompu et en sécurité. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le Burkina Faso a mis en place 32 espaces amis des enfants dans les zones d'accueil des personnes déplacées internes ; a subventionné la scolarisation de 1 155 filles et enfants vulnérables déplacés ; a doté 51 000 élèves en kits scolaires et créé 300 espaces temporaires d'apprentissage dans les zones de repli des personnes déplacées internes ; a doté 300 établissements hôtes en tables-bancs ; et a loué des salles de classe pour la continuité éducative. Des mesures sont également prises pour assurer le suivi sanitaire et alimentaire des enfants en général et de ceux déplacés internes en particulier. Par ailleurs, un mécanisme de signalement et

d'enregistrement des plaintes a été mis en place dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux enfants.

18. **M<sup>me</sup> Jabou Bessadok** (Tunisie) explique que les enfants ont toujours été une priorité absolue pour son gouvernement, c'est pourquoi un cadre juridique progressif a été mis en place et est constamment amélioré en vue de protéger et de promouvoir le bien-être et les droits de l'enfant. En collaboration avec l'UNICEF, la société civile et le secteur privé, le Gouvernement tunisien s'efforce de promouvoir et de respecter les droits de chaque enfant et adolescent et adolescente. Conformément à la Déclaration des droits de l'enfant, au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au programme du pays pour la période 2021-2025, les stratégies et plans nationaux mettent l'accent sur les enfants à tous les stades de leur vie. La petite enfance a été retenue comme domaine prioritaire pour la promotion d'un nouveau modèle de développement socioéconomique durable et inclusif. Onze ministères tunisiens, la société civile et le secteur privé préparent une stratégie visant à réduire davantage les inégalités et les disparités dans l'accès à des services de qualité, aux soins de santé, à la nutrition et à l'enseignement préprimaire pour les enfants et leurs familles. Par ailleurs, le Ministère de l'éducation a lancé un processus de réforme des écoles primaires et secondaires pour intégrer les compétences de la vie courante dans les programmes pédagogiques. Il a également initié un programme national de réduction du décrochage scolaire et développé un programme de la deuxième chance pour les adolescentes et adolescents âgés de 12 à 18 ans afin de les aider à retourner à l'école ou à bénéficier d'une formation professionnelle pour acquérir les compétences nécessaires pour s'insérer dans le monde du travail.

19. Pour la Tunisie, il importe de garantir l'accès des enfants et des adolescentes et adolescents à la justice, notamment en leur apprenant à interagir avec les systèmes judiciaire et administratif. Il est primordial de veiller à la protection de l'intérêt supérieur des enfants, qu'ils soient victimes, survivants, témoins ou suspects. En outre, dans le cadre de sa coopération bilatérale et multilatérale avec ses partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres entités des Nations Unies, et dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la Tunisie donne la priorité aux formules de financement novatrices et aux pratiques optimales dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans ce contexte, la Tunisie demande à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies de s'élever à un niveau supérieur de coopération et d'innovation pour faire du monde un endroit meilleur pour les enfants.

20. **M<sup>me</sup> Ahangari** (Azerbaïdjan) déclare que son pays ne ménage aucun effort pour protéger tous les enfants d'Azerbaïdjan et continue de renforcer le système national de protection de l'enfance, notamment en proposant des services sociaux, un accès à la justice et un suivi des droits de l'enfant. Une nouvelle stratégie et un plan d'action ont été adoptés pour aligner le système de protection de l'enfance sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, améliorer les mécanismes institutionnels de protection et accroître l'efficacité des institutions publiques compétentes. En outre, le plan d'action prévoit l'adoption de nouvelles réglementations sur l'accès aux services sociaux, l'organisation de la protection de remplacement et l'éducation inclusive. Soucieux de promouvoir la participation active des enfants à l'élaboration des programmes, l'Azerbaïdjan organise tous les trois ans, depuis 2019, un forum national des enfants qui permet à ces derniers d'exprimer leurs problèmes, de proposer des initiatives et de formuler des recommandations concernant la mise en œuvre de la législation et des projets relatifs aux droits de l'enfant.

21. L'Azerbaïdjan prête une attention particulière aux enfants particulièrement vulnérables. Conformément à la loi sur les droits de l'enfant, il offre une protection et des programmes spéciaux aux orphelins et orphelines, aux enfants de parents isolés et de familles à faible revenu, aux enfants de martyrs et aux enfants touchés par les opérations militaires, les épidémies et les catastrophes naturelles et environnementales. Il est essentiel de respecter pleinement le droit humanitaire international pendant les conflits armés et de rendre des comptes pour les violations passées afin d'assurer une protection efficace et de prévenir de nouveaux crimes. Malgré la fin du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, des enfants continuent de mourir parce que l'Arménie refuse de partager des informations précises et complètes sur les centaines de milliers de mines terrestres qu'elle a posées sur le territoire de l'Azerbaïdjan. Depuis 2020, 327 personnes, dont des enfants et des adolescentes et adolescents, ont été victimes de mines terrestres. Ces mines ne font qu'aggraver la situation dans la région et constituent une menace pour les personnes qui rentrent chez elles après avoir été déplacées pendant trois décennies. Qui plus est, l'Arménie s'obstine à refuser de clarifier le sort des quelque 3 000 Azerbaïdjanais et Azerbaïdjanaises, dont 71 enfants, qui sont toujours portés disparus dans le cadre de ce conflit.

22. Dans sa résolution [77/220](#) sur les personnes disparues, l'Assemblée générale prie les États d'accorder la plus grande attention au cas des enfants portés disparus dans le cadre de conflits armés et de

prendre les mesures appropriées pour rechercher et identifier ces enfants. La délégation azerbaïdjanaise espère que les institutions spécialisées des Nations Unies et les titulaires de mandats concernés accorderont toute l'attention nécessaire à la résolution de cette question, qui est essentielle pour les droits des victimes et de leurs familles.

23. **M<sup>me</sup> Bakytbekkyzy** (Kazakhstan) dit que son pays a entrepris des réformes structurelles, une transformation de ses politiques et une refonte de l'architecture de la gouvernance publique. Ce processus a notamment débouché sur des changements importants et durables en matière de protection des droits des enfants et de leur bien-être. Le Gouvernement kazakh a donné la priorité aux mesures visant à renforcer le soutien aux enfants et à leurs familles, en mettant l'accent sur les filles, les enfants privés de protection parentale, ceux ayant des besoins particuliers et ceux issus de familles nombreuses et à faible revenu. Un fonds national pour les enfants sera lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et 50 % des revenus annuels des placements du fonds seront déposés sur des comptes d'épargne spéciaux pour les enfants, qui seront utilisés pour financer leur logement et leur éducation lorsqu'ils auront atteint l'âge de 18 ans. Regroupant les mesures existantes de soutien à l'enseignement supérieur, un système unifié d'épargne volontaire serait également mis en place.

24. Dans le but de renforcer le travail de la médiatrice pour les droits de l'enfant, 14 bureaux régionaux ont été établis dans toutes les régions du pays. Le Kazakhstan adoptera bientôt une loi sur la médiation des droits de l'enfant, qui permettra au Bureau de la médiatrice de mieux se conformer aux Principes et lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés. Par ailleurs, le Kazakhstan mène un certain nombre d'activités dans le cadre de la feuille de route pour le renforcement de la protection des droits de l'enfant, la lutte contre la violence domestique et la lutte contre l'incidence du suicide chez les adolescentes et adolescents pour la période 2020-2023. Avec le soutien de l'UNICEF, un projet est en cours pour déterminer la capacité du Kazakhstan à répondre aux besoins des enfants touchés par les processus de migration, en mettant l'accent sur les enfants non accompagnés et séparés de leur famille, et un indice national du bien-être des enfants a été défini, lequel s'appuie sur 56 indicateurs regroupés en quatre domaines : l'enfant, la famille et la société, la politique publique et le bien-être du pays. Une carte interactive du bien-être des enfants a également été créée.

25. Le Gouvernement kazakhstanais met en œuvre un projet national de soins de santé abordables et de haute

qualité pour chaque citoyen et citoyenne, qui inclut toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé reproductive des adolescentes et adolescents et accroître le bien-être général de la population, en particulier des jeunes. Un autre projet national vise à réduire les écarts de qualité de l'enseignement entre les écoles urbaines et rurales, à augmenter le nombre d'établissements scolaires et à créer un environnement d'apprentissage sûr et confortable, en particulier pour les filles. En 2023, le Kazakhstan a adopté un code social contenant des dispositions relatives à l'élaboration d'une méthodologie pour un système de suivi de l'exécution du budget consacré aux enfants. En outre, reconnaissant le droit des enfants à faire appel à un mécanisme international spécifique, le pays a adhéré au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

26. **M<sup>me</sup> Saleem** (Pakistan) rappelle que, lors du Sommet mondial pour les enfants qui s'est tenu il y a près de 30 ans, les dirigeantes et dirigeants du monde entier ont promis un avenir meilleur pour les enfants. Malgré les promesses, les engagements et les cadres législatifs et normatifs, la communauté internationale n'est pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable et leurs cibles relatives aux enfants, ni de remplir ses obligations quant aux droits fondamentaux des enfants.

27. Le Pakistan attache la plus haute importance à la protection et à la promotion des droits des enfants, qui sont les moteurs et les bénéficiaires du développement et de la prospérité. Il a été l'un des initiateurs du Sommet mondial pour les enfants en 1990, qui a conduit à l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, un instrument historique. Le Pakistan a été l'un des premiers signataires de la Convention et de ses deux protocoles facultatifs et a également ratifié toutes les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives au travail des enfants. De plus, il a pris des mesures juridiques, politiques et administratives concernant les droits des enfants, notamment la promulgation de plusieurs lois visant à protéger les droits et à prévenir la violence et les maltraitances, la création de la Commission nationale des droits de l'enfant, l'élaboration de politiques de protection de l'enfance pour chaque province, la création de services de protection de l'enfance et de 13 codes de l'enfance, l'adoption d'un plan d'action national sur les entreprises et les droits humains, qui comprend des mesures visant à lutter contre le travail des enfants, et la participation des enfants aux consultations nationales afin que leur voix soit entendue.

28. Comme dans de nombreux autres pays en développement, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les changements climatiques et les conflits ont gravement touché l'économie pakistanaise et restreint la marge de manœuvre budgétaire, ce qui a pesé sur les droits de l'enfant. Les inondations provoquées par les changements climatiques au Pakistan en 2022 ont frappé 33 millions de personnes, dont 10 millions d'enfants. La promesse faite aux enfants et aux générations futures ne peut être tenue sans la réalisation des droits des enfants au développement. Il est temps que les États concrétisent leurs annonces de contribution en déployant le plan de relance proposé par le Secrétaire général pour la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles liées à l'enfance ; en mettant à disposition des ressources techniques et financières pour l'élaboration d'une feuille de route pour la promotion et la protection des droits des enfants en adéquation avec la situation nationale de chaque pays en développement ; et en mobilisant la volonté politique pour concrétiser les annonces de contribution et établir des cadres juridiques et normatifs liés aux droits de l'enfant et aux besoins en matière de développement.

29. **M<sup>me</sup> Leonard** (Irlande) dit que la promotion et la protection des droits de l'enfant figurent parmi les priorités de la politique intérieure et extérieure de son pays. Plus de trois décennies après son adoption, la Convention relative aux droits de l'enfant demeure une pierre angulaire de l'architecture internationale des droits humains. Sa ratification quasi universelle témoigne de son importance. Il est cependant évident qu'il reste beaucoup à faire. Pour que tous les enfants puissent jouir pleinement des droits consacrés par la Convention, à l'abri de toute discrimination, les États doivent prendre des mesures supplémentaires pour s'acquitter de leurs obligations à cet égard.

30. Partout dans le monde, les enfants continuent de subir de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits, en particulier dans les situations de conflit armé. On ne saurait trop insister sur les profondes répercussions des conflits sur les enfants, y compris l'attaque injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'Irlande déplore en particulier les attaques contre les écoles et les hôpitaux. Il est inacceptable que la fréquence de ces attaques ait plus que doublé dans le monde en 2022. Les conflits engendrent trop souvent des obstacles à long terme à la jouissance des droits, notamment les droits aux soins de santé, à l'alimentation et à l'éducation. Chaque enfant dispose du droit à l'éducation, qui jette les bases du progrès, de la réduction de la pauvreté et de la résolution des problèmes sociaux. À cet égard, il est consternant

que les filles en Afghanistan continuent d'être privées de ce droit, en violation flagrante des droits de l'enfant. L'Irlande exhorte les Talibans à revenir immédiatement sur leur décision.

31. La réalisation des droits de l'enfant se heurte à de nouveaux problèmes en raison de l'évolution du contexte mondial, y compris l'essor des technologies numériques. L'environnement numérique domine la vie de nombreux enfants. Il a apporté des avantages significatifs, notamment en termes d'éducation et de communication. Toutefois, si les espaces numériques ont favorisé le développement des enfants, ils constituent également une source importante de dangers potentiels. Il est dès lors crucial de continuer à prendre des mesures pour renforcer les cadres visant à assurer la protection des enfants en ligne. Tous les États doivent en faire davantage pour promouvoir et protéger les droits des enfants, et aucun État n'est au-dessus de toute critique à cet égard.

32. Conformément à son engagement de longue date auprès des organes des Nations Unies créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme, l'Irlande a été fière de participer à l'examen de son rapport périodique au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant, plus tôt en 2023. Elle se félicite vivement du rôle joué par les organes conventionnels, qui mettent en lumière les questions relatives aux droits humains sur son territoire et l'aident à s'améliorer et à susciter des changements positifs. Dans le cadre de la préparation de l'examen, l'Irlande a entrepris des consultations approfondies avec les enfants et les jeunes, dont les contributions ont été intégrées au processus. Publiée en 2022, une série de rapports intitulés « What WE think » (Ce que NOUS pensons) a livré des informations de première main sur la manière dont les enfants irlandais appréhendent leurs droits. Dans la mesure du possible, l'Irlande continue de privilégier l'engagement des enfants et des jeunes.

33. **M<sup>me</sup> Meunluang** (République démocratique populaire lao) déclare que son pays a continué de perfectionner et de promulguer des lois et des règlements nationaux en vue de mieux protéger les droits et les intérêts des enfants. À ce titre, l'Assemblée nationale a récemment approuvé la modification de la loi sur la protection des droits et des intérêts des enfants, conformément aux principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant. La République démocratique populaire lao a déployé de grands efforts pour accélérer la mise en œuvre du deuxième plan d'action national quinquennal sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants (2021-2025). De plus, elle a mis en place un cadre institutionnel pour la protection des

enfants, des services de soutien communautaire et un centre de conseil pour les femmes et les enfants afin d'offrir un appui consultatif et un accès à la justice aux enfants, notamment aux victimes de la traite, de la violence domestique et de l'exploitation sexuelle. Des efforts ont également été déployés pour renforcer les capacités des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux dans les ministères d'exécution et les secteurs concernés aux niveaux central et local, afin de garantir l'efficacité de l'intégration systématique des principes directeurs dans les programmes et les projets relatifs à l'enfance. De même, une importance particulière a été accordée à la mobilisation des ressources, à l'amélioration de la fiabilité des systèmes de gestion des données et des informations et au renforcement des mécanismes de coordination en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, les organisations internationales et les partenaires de développement.

34. La République démocratique populaire lao promeut vigoureusement le droit à l'éducation pour toutes et tous. Elle est déterminée à transformer le secteur de l'éducation et à améliorer l'accès aux approches d'apprentissage numériques et flexibles, la fourniture d'infrastructures informatiques et l'accès à Internet pour les écoles et les enfants dans les zones urbaines et rurales. Plus tôt en 2023, en collaboration avec l'UNICEF et ChildFund Laos, l'Union des femmes lao a organisé un événement de sensibilisation sur le thème « Investir dans notre avenir, c'est investir dans nos enfants », visant à promouvoir le rôle crucial des enfants dans la résolution des problèmes climatiques et la promotion de pratiques durables pour protéger l'environnement et la biodiversité.

35. Malgré les progrès significatifs réalisés au cours des dernières années, certains problèmes subsistent, notamment en ce qui concerne la réduction de l'écart de développement entre les zones rurales et urbaines, l'élimination de la pauvreté, le renforcement des capacités des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux et la mobilisation de ressources suffisantes pour l'application de la politique nationale et du plan d'action à tous les niveaux.

36. **M. Shrier** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il ne fait aucun doute qu'en donnant la priorité aux besoins des filles dans toute leur diversité, des enfants de couleur, des enfants autochtones, des enfants handicapés, des enfants lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer et intersexes et des enfants défavorisés, vulnérables ou marginalisés, les États seraient mieux à même de répondre aux besoins de tous les enfants. L'UNICEF a établi qu'investir dans l'éducation des filles contribue à réduire la violence fondée sur le genre, les mariages d'enfants, les mariages

précoces et les mariages forcés, la mortalité maternelle et juvénile et les retards de croissance chez l'enfant. Des systèmes éducatifs équitables du point de vue du genre ont le pouvoir d'aider les filles à faire valoir leurs droits, à acquérir les compétences nécessaires pour devenir des citoyennes actives et à réduire les normes de genre qui ont des conséquences négatives tant pour les garçons que pour les filles.

37. Les principes de conception accessible et universelle ont rendu les équipements, services et autres produits d'assistance plus faciles à utiliser, aussi bien pour les enfants handicapés que pour les autres. Les approches innovantes en matière d'éducation, de jeu, de nutrition, de santé et de protection dans les contextes de développement et d'aide humanitaire favorisent la création de classes et de communautés inclusives et équitables où aucun enfant n'est laissé pour compte. En outre, la mise en place d'un enseignement précis et inclusif sur les questions relatives à la race, à l'identité autochtone, à l'orientation sexuelle, aux identités et expressions de genre et aux caractéristiques sexuelles favorise l'affirmation de l'identité des enfants issus de groupes marginalisés, élargit la vision du monde de tous les élèves et les prépare à s'engager de manière significative dans une société plurielle.

38. Les États-Unis d'Amérique ont investi 350 millions de dollars au niveau national pour améliorer les services de protection de l'enfance et les programmes communautaires de prévention de la maltraitance à l'égard des enfants. Plus tôt en 2023, ils ont formé un groupe de travail sur la santé et la sécurité en ligne des enfants afin de prévenir et d'atténuer les effets négatifs potentiels des plateformes en ligne sur la santé des mineurs. En outre, les États-Unis d'Amérique ont élaboré une stratégie visant à promouvoir la résilience des jeunes en réponse à la crise de la santé mentale et préparent actuellement un plan d'action sur la santé des adolescentes et des adolescents. Ce plan vise à garantir que tous les jeunes du pays bénéficient de la sécurité, du soutien et des ressources nécessaires pour s'épanouir, être en bonne santé et avoir des chances égales de réaliser leur plein potentiel.

39. Les États-Unis d'Amérique sont déterminés à renforcer les moyens de subsistance des enfants, des adolescentes et adolescents et des familles, ainsi que leur participation significative à la société, tant au niveau national qu'international, car il s'agit de l'un des meilleurs investissements qu'une société puisse réaliser pour éliminer l'extrême pauvreté, stimuler la croissance économique et promouvoir la paix. À cette fin, les États doivent poursuivre les efforts de vaccination, lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et mettre en place des programmes éducatifs de qualité et

inclusifs qui reflètent la diversité de tous les enfants et leur permettent de grandir, d'apprendre et d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir. Il faut donner à tous les enfants les moyens de grandir et de jouer un rôle significatif dans la résolution des problèmes mondiaux les plus urgents.

40. **M<sup>me</sup> Mendez Gruezo** (Équateur) indique que son pays promeut la consolidation d'une architecture internationale solide pour la protection des droits de l'enfant dans tous les domaines, y compris dans les situations de conflit armé. Dans son article 44, la Constitution équatorienne reconnaît le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et établit que les droits des mineurs prévalent sur ceux des autres personnes. Cette disposition figure également dans d'autres textes législatifs, notamment dans le Code de l'enfance et de l'adolescence. De manière transversale, toutes les institutions nationales accordent la priorité à la prévention, à la prise en charge et au rétablissement des droits de l'enfant.

41. Parmi les programmes et politiques les plus importants à cet égard figurent un programme de soutien aux familles vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté, qui fournit des services complets pendant la grossesse et les cinq premières années de la vie de l'enfant ; une politique transversale de prévention de la grossesse chez les filles et les adolescentes, élaborée en collaboration avec l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et fondée sur un modèle de prise en charge complète des filles et des adolescentes victimes de violence sexuelle ; un plan national de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ; un protocole spécial sur les droits des enfants migrants, dans la mesure où de nombreux enfants fuyant les conflits ou la violence sont exposés à la traite et au trafic d'êtres humains ; un plan stratégique de prévention et de réduction de la malnutrition chronique des enfants, qui établit les priorités de l'État dans la conception d'une politique sociale à long terme de lutte contre la malnutrition. Grâce à ce plan, la malnutrition chronique de l'enfant a été réduite de 3,5 points de pourcentage chez les enfants de moins de 2 ans.

42. Avec l'évolution des technologies, les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets de la violence, tant en ligne que hors ligne. Dans ce contexte, le Conseil national pour l'égalité intergénérationnelle a introduit une politique publique pour un Internet sûr pour les enfants et les adolescents. Première du genre en Amérique du Sud, cette politique vise à promouvoir des comportements préventifs pour atténuer les facteurs de risque susceptibles de mettre en péril l'intégrité et la dignité des mineurs. Dans la même veine, la loi



organique portant modification du Code pénal organique intégral dans le but de prévenir et de combattre les violences sexuelles numériques et de renforcer la lutte contre la cybercriminalité aborde spécifiquement la vulnérabilité des mineurs face à des infractions telles que la pornographie et l'exposition à des contenus préjudiciables, sexualisés, violents ou haineux, ainsi que le harcèlement scolaire à travers les technologies de l'information et des communications.

43. L'Équateur note avec inquiétude les informations contenues dans le rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés (A/78/247) à propos de l'augmentation des violations graves commises contre des enfants dans les situations de conflit. Il est nécessaire de mener une action concertée au niveau régional et avec les organismes compétents des Nations Unies pour encourager l'adhésion aux instruments nationaux et internationaux de protection de l'enfance, soutenir l'élaboration de plans nationaux de protection des enfants dans les zones de conflit et promouvoir l'adhésion des États à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, conformément aux trois résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et aux normes internationales en vigueur.

44. **M. Chala** (Éthiopie) dit qu'en tant qu'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses deux protocoles facultatifs, ainsi qu'à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, son pays a adopté une politique nationale globale de protection de l'enfance, dont la priorité est de garantir les droits et le bien-être des enfants, en mettant particulièrement l'accent sur la réduction de toutes les dimensions de la pauvreté qui ont une incidence sur la vie, la croissance et les perspectives d'avenir des enfants. S'il reste encore beaucoup à faire, des étapes décisives ont été franchies dans la réduction de la mortalité infantile-juvénile, l'amélioration de l'accès universel à un enseignement de qualité et la garantie d'un niveau de vie adéquat, y compris un meilleur accès à la santé, à la nutrition et à une eau propre et salubre. L'Éthiopie continue de prendre des mesures législatives et de renforcer ses mécanismes institutionnels en mettant l'accent sur les secteurs qui ont une incidence directe sur les enfants. Elle a également pris des mesures pour intégrer les droits et le bien-être des enfants dans les finances publiques et le cadre de budgétisation.

45. L'Éthiopie a fait de l'élimination des pires formes de travail des enfants et d'autres pratiques néfastes une priorité. Elle a ainsi modifié sa Proclamation sur le travail pour relever l'âge minimum d'accès au travail de 14 à 15 ans et a lancé un plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Dans le cadre de ses efforts pour éliminer les pratiques néfastes, l'Éthiopie adopte une approche axée sur les communautés qui associe les institutions et les mécanismes autochtones. La stratégie nationale sur les pratiques traditionnelles néfastes repose sur les trois piliers que sont la prévention, la fourniture de services et la protection. L'Éthiopie devrait atteindre son objectif de prévention totale du mariage d'enfants d'ici à 2025, conformément à l'engagement pris lors du Sommet de la fille, à Londres.

46. Forte de son plan national de développement sur 10 ans aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'Éthiopie est bien partie pour atteindre l'éducation universelle d'ici à 2030. Les taux nets de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire sont respectivement de 100 % et 92 %. Pour remédier aux problèmes qui empêchent les enfants de s'inscrire à l'école et d'y rester, l'Éthiopie mène des programmes de repas scolaires et des projets de filets de protection sociale essentiellement dirigés par des femmes. Elle a en outre augmenté ses investissements dans les programmes d'enseignement préprimaire.

47. L'Éthiopie a révisé sa législation et élargi l'accès à l'enregistrement des faits d'état civil aux enfants en situation difficile, y compris les réfugiés. Compte tenu des problèmes de sécurité nationale rencontrés par l'Éthiopie au cours des trois dernières années, des efforts concertés ont été déployés pour assurer la protection et le rétablissement des enfants touchés. À cet égard, l'Éthiopie collabore avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et est résolue à renforcer les mesures visant à protéger et à promouvoir les droits de l'enfant. Au regard des travaux entrepris, la délégation éthiopienne estime que la situation en Éthiopie ne mérite pas d'être incluse dans le rapport de la Représentante spéciale (A/78/247).

48. **M. Altarsha** (République arabe syrienne) rappelle que son pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1993 ainsi que ses deux protocoles facultatifs. Toutes les formes de violence, de sévices et d'agressions sexuelles sont passibles de sanctions pénales sévères, y compris la peine de mort. Le Gouvernement syrien a adopté la loi n° 21/2021 relative aux droits de l'enfant, un texte législatif complet autour du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette loi garantit les droits liés à la famille, à la santé et à l'éducation, les droits des enfants handicapés et le droit à la sécurité personnelle et à la protection contre le recrutement et la traite.

49. La Syrie accorde une grande importance à l'éducation. Elle a participé au Sommet du Secrétaire général sur la transformation de l'éducation en septembre 2022 et a publié un rapport national sur le sujet. Les enfants et les jeunes représentant 70 % de sa population, la Syrie s'engage à protéger les droits de tous les enfants, malgré les mesures coercitives unilatérales et l'embargo économique qui lui sont imposés.

50. De nombreux enfants syriens ont été recrutés par des groupes terroristes ou des milices séparatistes, en violation flagrante de leurs droits. Des efforts ont été déployés au niveau national pour recenser ces enfants, qui sont considérés comme des victimes. Autre phénomène, la présence dans le pays d'enfants et de familles de combattants terroristes étrangers. Quelque 58 000 femmes et enfants ayant des terroristes dans leur famille sont détenus dans des prisons illégales situées dans des zones échappant au contrôle du Gouvernement, où ils sont utilisés comme moyen de chantage. Par exemple, plus de 500 enfants sont détenus dans des conditions épouvantables dans la prison de Ghoueïran. La délégation syrienne demande donc qu'ils soient tous ramenés chez eux, réinsérés et réintégrés dans leur communauté d'origine le plus rapidement possible.

51. La République arabe syrienne réaffirme son engagement à coopérer et à dialoguer avec l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines, notamment la protection des enfants en Syrie. Elle réaffirme également son opposition à la politisation des questions relatives aux droits humains à des fins contraires aux principes de la Charte des Nations Unies.

52. **M. Abdullah** (Bangladesh) affirme que les États ne peuvent plus ignorer les conséquences de leurs actions et de leur inaction sur les enfants. Ils devraient de ce fait réaffirmer leur engagement à inclure effectivement les perspectives des enfants dans les efforts de développement national et à promouvoir et protéger les droits et le bien-être des enfants tout en garantissant un cadre législatif et politique solide pour protéger les droits des enfants.

53. La Constitution bangladaise prévoit explicitement des mesures visant à promouvoir les droits et le bien-être des enfants. Ayant ratifié très tôt la Convention relative aux droits de l'enfant, le Bangladesh a adopté la loi nationale sur l'enfance et une politique nationale sur l'enfance afin de systématiser ses initiatives nationales dans ce domaine. Il a également établi des budgets tenant compte des besoins des enfants, créé des conseils de protection de l'enfance au niveau des districts et des sous-districts pour mesurer le bien-être général des enfants et adopté en 2021 la loi sur les

garderies pour assurer la sécurité des enfants des femmes qui travaillent. Le Gouvernement travaille avec la Commission nationale des droits de l'homme pour créer une Commission des droits de l'enfant distincte.

54. Le bien-être des enfants en situation de vulnérabilité et les inégalités préexistantes doivent faire l'objet d'une attention particulière. De même, il faut combattre la violence contre les enfants et leur exploitation au moyen de mesures juridiques, administratives et sociales efficaces. À ce titre, le Bangladesh a étendu les filets de protection sociale pour couvrir davantage d'enfants, notamment les orphelins, et met en œuvre des programmes de réinsertion et de réhabilitation à base familiale pour les enfants démunis, ainsi que le programme de réinsertion des enfants des rues.

55. Le Gouvernement bangladais s'est engagé à éliminer toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2025 et le mariage des enfants d'ici à 2041 et, outre l'application de la loi de 2017 portant restriction du mariage d'enfants, il investit dans l'autonomisation socioéconomique des femmes et des filles comme moyen de prévenir cette pratique. En outre, afin d'éliminer la violence à l'égard des enfants, le Bangladesh exécute un plan d'action national pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants et propose une ligne d'assistance gratuite pour les enfants, ouverte 24 heures sur 24, et une application mobile dédiée pour fournir des services téléphoniques gratuits aux enfants confrontés à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation. Pour garantir l'accès des enfants à la justice, des tribunaux distincts et des bureaux adaptés aux enfants ont été créés dans les commissariats de police. Les enfants victimes bénéficient de services juridiques et de services de réinsertion gratuits par l'intermédiaire d'un centre de crise unique, d'un service d'écoute psychologique pour les personnes traumatisées et de foyers sûrs dans chaque grande ville.

56. Dans le secteur de l'éducation, le Bangladesh a fait en sorte que 100 % des enfants soient scolarisés dans le primaire et a réduit le taux d'abandon scolaire. De plus, dans le cadre de ses efforts visant à garantir une éducation de qualité pour toutes et tous, le Gouvernement bangladais distribue des manuels scolaires gratuits lors de festivals du livre le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et a élaboré le plan directeur national pour l'éducation mixte, dans le cadre duquel 60 000 salles de classe multimédias seront ouvertes. Il faut redoubler d'efforts au niveau mondial pour réduire la fracture numérique et garantir l'accès de tous les enfants, partout dans le monde, à l'apprentissage numérique.

57. Des améliorations importantes ont été apportées à la santé des enfants, notamment en matière de vaccination universelle. Quelque 18 000 cliniques communautaires ont vu le jour afin d'apporter des services de santé aux zones rurales. La priorité a en outre été accordée aux personnes souffrant d'un handicap ou d'un problème de santé mentale. Pas moins de 133 000 enfants autistes ont bénéficié de services thérapeutiques fournis par l'État.

58. Aux Nations Unies, le Bangladesh joue un rôle clé dans l'adoption de résolutions sur la prévention de la cécité et de la noyade. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits humains et du Sommet de l'avenir, les États doivent renouveler leurs engagements collectifs pour garantir les droits des enfants et mettre fin à toutes les formes d'exploitation, de maltraitance et de violence visant les enfants.

59. **M. Kim Nam Hyok** (République populaire démocratique de Corée) dit que sa délégation espère que le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne seront l'occasion de rechercher des solutions réalistes pour promouvoir le bien-être des jeunes générations à travers le monde. Si de nombreux pays ont déployé des efforts soutenus pour créer des conditions favorables au développement des enfants depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant il y a 30 ans, il reste encore beaucoup à faire pour que tous les enfants soient élevés dans un environnement sain. Les différends et les guerres civiles se poursuivent sans relâche dans de nombreuses régions du monde. Ils accentuent les divisions entre les États et exacerbent les problèmes dans les sociétés, ce qui, partant, entrave les efforts conjoints de la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement durable et crée des obstacles directs à la promotion et à la protection des droits de l'enfant. Le droit des jeunes générations à une vie heureuse et au développement ne dépend clairement pas de la richesse matérielle mais est lié à la volonté politique des gouvernements concernés.

60. La République populaire démocratique de Corée a pour priorité de fournir aux enfants tout ce dont ils ont besoin. Maintenant que les droits de l'enfant sont inscrits dans la Constitution, le Gouvernement continue d'améliorer les lois sur la protection des droits de l'enfant et la garde d'enfants, le décret sur l'introduction d'un système d'enseignement obligatoire de 12 ans et le mécanisme juridique de promotion et de protection des droits de l'enfant. L'État finance les crèches et les jardins d'enfants. Pendant la pandémie de

COVID-19, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a fourni quotidiennement des produits laitiers et des aliments nutritifs aux enfants des crèches et des jardins d'enfants dans tout le pays. Tous les enfants du pays reçoivent gratuitement des manuels et d'autres fournitures scolaires, ainsi que de nouveaux uniformes chaque année. Les enfants handicapés jouissent du même traitement, de la même éducation et de la même vie que les autres. En outre, l'État assume seul la responsabilité de la prise en charge des enfants orphelins.

61. La République populaire démocratique de Corée a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990 et a ratifié le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Elle s'acquitte fidèlement des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention et coopère activement avec les mécanismes internationaux pertinents. Elle a notamment présenté six rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant.

62. **M<sup>me</sup> Tonon** (Italie) dit c'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger, de respecter et de garantir les droits des enfants, en temps de paix comme en temps de guerre. L'Italie soutient le plaidoyer de l'UNICEF visant à placer les enfants au cœur de la réalisation des objectifs de développement durable et sa démarche visant à atteindre équitablement tous les enfants partout dans le monde pour répondre à leurs besoins et réaliser leurs droits. Le Gouvernement italien a toujours soutenu les programmes conjoints de l'UNICEF et du FNUAP en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines, le mariage d'enfants et le mariage précoce ou forcé. Il s'emploie également à combattre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la discrimination et toutes les formes de violence, tout en promouvant l'accès à un enseignement de qualité pour tous les enfants, qu'il considère comme un investissement dans le développement.

63. À mesure que les technologies numériques occupent une place plus importante dans la vie quotidienne, les États doivent veiller collectivement à ce que les enfants puissent profiter du monde numérique en toute sécurité et qu'ils soient protégés contre toute forme d'exploitation et de maltraitance. Les enfants sont exposés à un large éventail de risques dans le cyberspace, y compris ceux liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, aux violations de la vie privée et à la recherche prioritaire de profits. Au cours de la semaine de haut niveau de la session en cours de l'Assemblée générale, l'Italie, l'Union européenne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont organisé un événement sur les droits de l'enfant à l'ère du

numérique, en collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants. Ce débat a mis en évidence combien il est urgent que la communauté internationale, les gouvernements nationaux et les législateurs prennent des mesures concertées et immédiates pour prévenir les préjudices causés aux enfants et à la société du fait de la prolifération des contenus montrant des abus sexuels sur enfant sur Internet.

64. La multiplication des violations graves contre des enfants, notamment les meurtres, les atteintes à l'intégrité physique et les attaques portées contre des écoles et des hôpitaux, est particulièrement préoccupante. L'Italie condamne fermement les attaques répétées contre les infrastructures civiles et appelle les États à respecter les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, les Principes et lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine, l'Italie partage les préoccupations exprimées concernant la situation des enfants transférés depuis des régions d'Ukraine vers la Fédération de Russie. Elle encourage tous les efforts possibles de recherche et de réunification des familles et appelle toutes les parties à permettre aux acteurs de la protection de l'enfance d'avoir accès aux enfants afin de faciliter ce processus, conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant. L'enlèvement d'enfants étant l'une des violations les plus difficiles à documenter, il est indispensable d'allouer des ressources suffisantes à la capacité de suivi du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés, qui constitue un outil remarquable pour encourager les parties sur le terrain à modifier leur comportement et pour renforcer l'obligation de rendre des comptes.

65. **M<sup>me</sup> Asaju** (Nigéria) explique qu'au Nigéria, les droits des enfants sont inaliénables et protégés par tous les mécanismes gouvernementaux, quelle que soit la situation sécuritaire intérieure et extérieure du pays. Outre la loi sur les droits de l'enfant et les centres d'orientation pour les victimes d'agressions sexuelles, qui servent de refuge aux victimes et aux personnes rescapées de toutes les formes d'exploitation sexuelle, la Commission nationale des droits humains a pris plusieurs mesures pour promouvoir et protéger les droits des enfants, tant de nationalité nigériane que d'origine étrangère. Elle a notamment créé dans les écoles des clubs des droits humains ouverts aux personnes survivantes et à leurs familles, qui constituent des plateformes sûres pour dénoncer des faits et recevoir

de l'aide. En outre, la Commission a lancé des initiatives de plaidoyer collectif qui ont permis, entre autres, d'offrir des services juridiques gratuits aux victimes de toutes les formes de violence, assortis de procédures de suivi en vue de la guérison, de la réadaptation et de la réintégration des victimes. Un registre des délinquants sexuels, une politique nationale de protection de l'enfance, des lignes d'assistance téléphonique pour les enfants et des mécanismes de signalement ont également vu le jour.

66. Le Gouvernement nigérien a investi plus de 145 milliards de nairas dans « Safe School », une initiative déployée à l'échelle du pays en vue d'assurer la sécurité dans les écoles. Les stratégies proactives reposent sur un équilibre entre la prévention, l'intervention, la sécurité et la préparation aux situations d'urgence, combiné à une amélioration de la communication sur la sécurité dans les écoles, à un climat scolaire sûr, à des services de soutien psychologique, à des services de rétablissement et à des partenariats avec des organisations spécialisées dans la sécurité des enfants. Le Nigéria est farouchement opposé à toute exposition des enfants à des contenus qui ne sont pas adaptés à leur âge et qui pourraient détruire leur innocence et compromettre leur avenir et leur bien-être. Ainsi, en 2015, le Gouvernement nigérien a promulgué la loi sur la cybercriminalité, qui interdit sans équivoque les atteintes sexuelles sur les enfants et la diffusion de matériel pédopornographique.

67. La violence à l'égard des enfants, sous toutes ses formes, et la participation des enfants aux conflits armés sont des tragédies. Il est décourageant de constater que des milliers d'enfants à travers le monde ont perdu leur enfance à cause des activités de groupes criminels qui recrutent des enfants comme combattants dans des conflits armés, nuisent à leur bien-être mental et leur ôtent même la vie lors d'attaques armées contre des écoles. De nombreux enfants sont enlevés, drogués, soumis à un lavage de cerveau, recrutés de force et utilisés comme boucliers humains dans les conflits armés. Le monde doit continuer de condamner ces actes odieux et lutter pour mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants.

68. Le Nigéria réaffirme le rôle central de l'institution familiale dans le développement politique, culturel et socioéconomique global du pays. Il rejette toute tentative de redéfinir les paramètres de la famille et de saper la famille et l'encadrement parental en tant que fondements de la société et de la construction de la vie et de l'avenir des enfants. Toutes les initiatives du Gouvernement en faveur de l'enfance et de la jeunesse visent à donner à la famille les moyens de soutenir l'éducation, la croissance et le développement des

garçons et des filles, en partenariat avec les parties prenantes locales et internationales.

69. *M<sup>me</sup> Monica (Bangladesh), Vice-Présidente, assume la présidence.*

70. **M<sup>me</sup> Abdalrhman** (Émirats arabes unis) dit que son gouvernement donne la priorité à la promotion et à la protection des droits de l'enfant. À cette fin, il a adopté un certain nombre de lois, règles, stratégies, plans et initiatives visant à créer un environnement sûr pour les enfants, notamment des lois sur la protection des droits des enfants, sur la protection contre la violence domestique et sur les délinquants juvéniles et ceux susceptibles de tomber dans la délinquance. Cette dernière loi prévoit une protection et des garanties juridiques dans les procès pour mineurs et régleme le travail des institutions pour mineurs.

71. Les Émirats arabes unis continuent de s'employer à renforcer et à consolider les institutions chargées de la protection de l'enfance. Pour ce faire, le Ministère de l'éducation a lancé une unité de protection de l'enfance en 2022, qui vise à protéger les enfants contre tous les types de mauvais traitements dans les écoles publiques et privées et dans les foyers, et à préserver leur santé et leur sécurité physiques et psychologiques dans les écoles. En outre, les Émirats arabes unis ont renforcé leurs politiques et stratégies nationales en matière de droits de l'enfant, notamment leur politique de protection de l'enfance dans les établissements d'enseignement, qui a été lancée par le Conseil des ministres en 2022. Cette politique vise à garantir l'application des mécanismes et des mesures de protection de l'enfance dans les établissements d'enseignement, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

72. Les Émirats arabes unis maintiennent également leurs efforts pour protéger les enfants aux niveaux régional et mondial. En septembre 2022, en collaboration avec le Secrétariat général du Conseil de coopération du Golfe, l'Autorité d'Abu Dhabi pour la petite enfance et l'UNICEF, le Haut Conseil de la maternité et de l'enfance a organisé un dialogue avec les États du Golfe intitulé « Politiques de protection de l'enfance : Renforcer et compléter les systèmes de protection de l'enfance dans le Golfe ». Le dialogue a mis en évidence l'importance des systèmes de protection de l'enfance et la nécessité de soutenir les travailleuses et travailleurs sociaux et de renforcer les mécanismes de coordination. Au niveau international, les Émirats arabes unis sont membres de l'Alliance mondiale « WeProtect », par laquelle des gouvernements, des organisations internationales et des membres du secteur privé et de la société civile

cherchent à élaborer des politiques et des solutions pour protéger les enfants contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne.

73. **M<sup>me</sup> Dime Labille** (France) affirme que le numérique présente de nouvelles opportunités pour les enfants en matière d'accès à l'éducation, d'acquisition de connaissances ou d'expression de leurs opinions. En ce sens, le numérique est de nature à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Toutefois, les mauvais usages du numérique sont synonymes de nouvelles menaces pour les enfants. Partant, le monde numérique doit faire l'objet d'une régulation appropriée de nature à protéger leurs droits. Le cyberspace est devenu le nouvel espace public mondial et ne peut pas être un lieu de non-droit. La France s'y emploie. Au niveau national, la France fait de la lutte contre le harcèlement en ligne une priorité absolue. En étroite collaboration avec les professionnels du secteur de l'enseignement, les ONG et les grandes plateformes du numérique, elle cherche à établir les bases solides d'un environnement propice au respect et à la protection des droits des enfants. Le Gouvernement français présentera dans les prochaines semaines un projet de loi sur le cyberharcèlement scolaire afin de faciliter les signalements, de responsabiliser les plateformes et de créer des peines spécifiques telles que la confiscation définitive du téléphone portable ou le bannissement des réseaux sociaux.

74. Au niveau international, le Président français a lancé en novembre 2022 à l'occasion du Forum de Paris sur la paix un laboratoire pour la protection de l'enfance en ligne. L'initiative vise à fédérer les acteurs publics et privés pour apporter des réponses opérationnelles au défi de l'exposition croissante des mineurs au cyberharcèlement et à la violence en ligne. Les résultats des premières expérimentations seront présentés en novembre 2023 à l'occasion de la sixième édition du Forum de Paris. La France a également participé aux négociations préalables à la négociation du pacte numérique mondial, qui vise précisément à promouvoir un Internet ouvert, libre et sûr pour nos enfants et à développer les communs numériques au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Il est complexe de protéger efficacement les enfants contre les risques en ligne. Une approche multilatérale et multipartite complémentaire d'un cadre réglementaire fort et transnational est un impératif collectif. Tous les États devraient par conséquent rejoindre la déclaration conjointe sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique.

75. **M. Mitchell** (Australie) indique que son pays s'inquiète vivement de la vente et de l'exploitation sexuelle d'enfants, de la violence contre les enfants en

ligne et hors ligne et de la discrimination dont les filles et les adolescentes font l'objet à l'échelle mondiale. Partout dans le monde, des millions d'enfants se sont vus privés de la possibilité de réaliser leur potentiel au seul motif de leur genre. Les filles, en particulier, sont victimes de formes multiples et souvent croisées de discrimination et continuent d'être confrontées au mariage précoce, au mariage forcé, à la violence de genre et à un accès limité aux services de santé reproductive et à une éducation de qualité, y compris à une éducation sexuelle complète. Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. L'Australie a noté avec préoccupation le rapport du Secrétaire général sur l'impact dévastateur de la pandémie de COVID-19 sur les filles, notamment les adolescentes. Les effets persistants de la pandémie ont réduit à néant les progrès réalisés dans tous les domaines de la vie des filles, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation et l'absence de violence et de discrimination.

76. Toutes les régions du monde ont la responsabilité de donner aux enfants des chances accrues dans la vie. Alors que l'année scolaire vient de commencer dans de nombreuses régions du monde, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) estime que 250 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, dont un nombre disproportionné de filles et d'enfants handicapés. L'enseignement sert de catalyseur au développement et constitue une arme puissante pour réduire la pauvreté et bâtir des sociétés fortes, inclusives et résilientes. Il assure également un rôle de protection en créant un espace sûr pour les enfants et en améliorant leur santé et leur nutrition, avec des effets bénéfiques sur plusieurs générations. Chaque jour, des enfants de toutes les régions et de tous les continents apprennent, se connectent, jouent et s'expriment dans l'environnement numérique. Il est donc essentiel de promouvoir et de protéger leurs droits humains, tant en ligne que hors ligne. À cette fin, les gouvernements, les instances de réglementation, l'industrie, les associations de défense et les enfants eux-mêmes doivent collaborer afin de protéger les enfants contre toutes les formes de violence dans l'environnement numérique, y compris le harcèlement en ligne et l'exploitation et les atteintes sexuelles.

77. À l'approche du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille prévue en 2024, l'Australie rappelle le rôle essentiel des familles pour aider les enfants à réaliser leur plein potentiel. Dans toute sa diversité, la famille est un agent du développement durable, de la protection sociale, de l'inclusion et du bien-être. Il importe donc d'apporter un soutien aux familles pour promouvoir et protéger les droits humains.

Malheureusement, les familles et les foyers peuvent également être la source de violations des droits humains, notamment à l'encontre des enfants. Il est capital que les gouvernements écoutent les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes qui s'en occupent, et qu'ils tiennent compte de leurs opinions, car leur point de vue est indispensable à la promotion de la sécurité et du bien-être des enfants.

78. **M. Lenanguy** (République centrafricaine) dit que l'enseignement est nécessaire à l'épanouissement intellectuel, physique et social des enfants. À cet effet, le Gouvernement centrafricain a élaboré des programmes visant à lever les obstacles qui entravent l'accès des groupes vulnérables aux programmes éducatifs, ainsi qu'une stratégie nationale visant à garantir l'acquisition des connaissances de base, l'approvisionnement en fournitures scolaires et la création de cantines scolaires pour maintenir les enfants à l'école. Il est nécessaire d'adopter des politiques en faveur de l'éducation des enfants, en particulier des filles et des enfants handicapés, pour inverser les tendances dans le pays et garantir l'égalité d'apprentissage tout au long de la vie ainsi qu'une croissance économique inclusive et soutenue.

79. Bien que la République centrafricaine ait récemment traversé l'une des crises les plus graves de son histoire, le calme relatif de ces derniers temps a permis de tenir des élections présidentielles et législatives et d'amorcer un processus de réconciliation, ce qui a suscité non seulement un regain de confiance de la population dans le Gouvernement, mais aussi des attentes en ce qui concerne la sécurité, la réconciliation nationale et le développement, auxquelles il faudra répondre pour éviter une recrudescence des tensions et de mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

80. Les enfants continuent d'être exploités dans le cadre du travail domestique, de l'agriculture et des activités minières, en particulier dans les zones rurales. Selon un récent rapport des Nations Unies, la République centrafricaine comptait plus de 10 000 enfants soldats en 2014. Le recrutement d'enfants par des groupes armés constituait la principale violation grave des droits de l'enfant dans le pays en 2021.

81. En 2022, le Gouvernement a adopté un Code de l'enfant et établi un conseil national pour la protection de l'enfant, qui coordonnera tous les programmes et toutes les stratégies mis en œuvre en faveur des enfants. Le Gouvernement a également créé une unité d'intervention rapide et de prévention des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, des brigades

de mineurs, un comité national de lutte contre les pratiques néfastes et la violence à l'égard des petites filles, des tribunaux pour enfants et un parlement des enfants.

82. **M<sup>me</sup> Nabeta** (Ouganda) constate que, malgré les progrès réalisés ces dernières années, les enfants ougandais restent confrontés à des problèmes tels que la violence domestique, la pauvreté des ménages, l'abandon scolaire et la traite des enfants. La loi de 2016 portant modification de la loi sur les enfants prévoit la création d'une autorité nationale de l'enfance chargée de coordonner, de suivre et d'évaluer les programmes et politiques relatifs aux droits de l'enfant et de veiller à la sauvegarde des droits des enfants à la survie, au développement, à la protection et à la participation. Cette loi reconnaît la nécessité de renforcer les systèmes et les capacités, comme en ont été informés les 136 districts du pays et les administrations locales.

83. En 2019, le Gouvernement ougandais a mené un audit culturel pour dresser un état des lieux des pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants. Il a mis en place des programmes nationaux d'aide aux enfants des rues et prépare un cadre de protection de remplacement. Des partenaires, tels que l'UNICEF, contribuent à la diffusion d'orientations sur l'art d'élever les enfants. Des textes législatifs ont été adoptés pour assurer le traitement des troubles mentaux et le soutien psychosocial dans les centres de santé.

84. Les enfants bénéficient de droits spécifiques en raison de leur âge et de leurs besoins, mais ils ont également des responsabilités adaptées à leur âge. Il convient d'accorder la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les mesures touchant de près ou de loin les enfants, en tenant compte de l'évolution de leurs capacités. Le Gouvernement ougandais a mis au point une politique nationale de protection de l'enfance pour la période 2020-2025, qui repose sur une approche fondée sur les droits et les responsabilités. Elle lui permettra de s'acquitter de ses mandats en matière de protection de l'enfance et fournira aux ministères, départements et organismes gouvernementaux et au secteur privé un cadre national pour la planification et l'exécution d'interventions prenant en compte les droits de l'enfant de manière holistique. L'application multisectorielle et pluridisciplinaire de la politique a été confiée à un mécanisme institutionnel. Pour respecter son engagement à atteindre les objectifs de développement durable, l'Ouganda doit investir de manière optimale dans les enfants et généraliser les interventions de protection sociale ciblant les enfants et les familles.

85. **M<sup>me</sup> Teo** (Singapour) explique que l'éducation est un élément clé du bien-être de l'enfant, c'est pourquoi son pays investit environ 3 % de son produit intérieur brut dans l'enseignement, qui est largement subventionné. À Singapour, l'enseignement primaire est obligatoire. Le pays veille à ce que l'école fournisse aux enfants non seulement les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail, mais aussi un environnement sûr et des possibilités d'apprendre et de vivre ensemble avec des camarades de différentes origines raciales, religieuses et socioéconomiques. Dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2018, les élèves singapouriens issus de milieux défavorisés ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne dans tous les domaines fondamentaux et ont fait mieux que leurs homologues internationaux issus de milieux socioéconomiques similaires.

86. Il est nécessaire de soutenir davantage l'enseignement préprimaire, en particulier pour les enfants issus de familles à faibles revenus ou ceux qui ont des besoins particuliers en matière de développement. Le programme gouvernemental KidSTART a permis à plus de 6 000 enfants âgés de 6 ans ou moins de bénéficier d'un soutien en matière de santé, d'apprentissage et de développement, et sera étendu à l'ensemble du pays d'ici à 2026. Les mécanismes d'intervention rapide financés par le Gouvernement devraient permettre de répondre aux besoins de 80 % des enfants ayant des besoins de développement élevés d'ici à 2027.

87. Soucieux de protéger les enfants issus de foyers en difficulté, les programmes de réseaux communautaires ont orienté les élèves défavorisés présentant des signes précoces d'absentéisme vers les coordonnateurs et coordonnatrices des services sociaux et vers des services de proximité. Le programme a aidé quelque 900 élèves depuis 2022 et sera étendu à l'ensemble du pays.

88. Souhaitant préparer les élèves à l'avenir, Singapour a lancé un plan directeur pour la période allant jusqu'à 2030 afin d'améliorer l'habileté numérique et les compétences technologiques des enfants. Les écoles recevront des ressources pour accompagner le développement de la gestion de l'information numérique, de la maîtrise de l'intelligence artificielle et des bonnes habitudes numériques. Tous les élèves de plus de 7 ans ont accès à un espace d'apprentissage en ligne offrant des ressources et des outils pour guider l'apprentissage, et des outils tels que l'intelligence artificielle sont utilisés pour personnaliser l'apprentissage de chaque enfant.

89. **M<sup>me</sup> Sonkar** (Inde) explique qu'en tant que future génération de décideurs et d'innovateurs, les enfants jouissent de protections et de privilèges particuliers dans la société et les cadres juridiques indiens. La Constitution indienne garantit les droits fondamentaux de tous les enfants, et une commission nationale pour la protection des droits de l'enfant veille à ce que les lois, les politiques, les programmes et les mécanismes administratifs soient conformes à la Constitution nationale et à la Convention relative aux droits de l'enfant.

90. Pour garantir l'accès à une éducation de qualité pour toutes et tous, l'Inde a érigé l'enseignement élémentaire en droit fondamental et a institué l'obligation de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans. Les services intégrés pour le développement de l'enfant veillent à la nutrition, aux soins de santé et à l'enseignement préprimaire des enfants de moins de 6 ans, et le programme national de santé se concentre sur la détection et la prise en charge précoces des problèmes de santé des enfants. Des programmes soulignant la nécessité d'éduquer les filles visent à remédier globalement aux déséquilibres du rapport de masculinité. Le Gouvernement indien et la société civile coopèrent au sein d'un cadre juridique et administratif solide, sous la supervision active du pouvoir judiciaire, afin de préserver les droits des enfants et des mineurs présumés en conflit avec la loi, ainsi que ceux des enfants ayant besoin de soins et de protection. Des mesures efficaces permettent de prévenir le cyberharcèlement, la cyberintimidation, le mariage d'enfants, le harcèlement sexuel, la pornographie et la traite des êtres humains, et de protéger les enfants contre de tels actes.

91. Au cours du dialogue interactif sur le rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, la délégation pakistanaise s'est servie de la réunion pour se livrer à une propagande sans fondement et malveillante contre l'Inde. Le Pakistan cherche ainsi à détourner l'attention de la communauté internationale de son propre bilan catastrophique en matière de droits humains. Les territoires de l'Union du Jammu-et-Cachemire et du Ladakh font partie intégrante de l'Inde depuis l'adhésion complète, légale et irrévocable du Jammu-et-Cachemire à l'Inde en 1947. Les questions relatives à ces territoires de l'Union sont internes à l'Inde et le Pakistan n'a nullement le droit de s'exprimer à leur sujet. Affichant l'un des pires bilans du monde en matière de droits humains, le Pakistan ferait bien de régler ses propres problèmes avant de pointer du doigt l'Inde, qui est la plus grande démocratie du monde.

92. *M. Marschik (Autriche) reprend la présidence.*

93. **M<sup>me</sup> Ahoue Itoua Lekegny** (Congo) indique que le plan de développement de son pays pour la période 2022-2026 repose sur les objectifs de développement durable, sert de cadre à l'ensemble des politiques, programmes et stratégies liés à la famille et favorise le progrès social et la mise en place des conditions d'une croissance inclusive fondée sur une économie forte, diversifiée et résiliente. La politique nationale d'action sociale pour la période 2023-2026 reconnaît l'importance de la cellule familiale comme cadre de protection, de développement et d'épanouissement.

94. L'article 39 de la Constitution dispose que tout enfant, sans discrimination, a droit, de la part de sa famille, de la société et de l'État, aux mesures de protection qu'exige sa condition. Le Gouvernement congolais a adopté un cadre stratégique pour le renforcement du système national de protection de l'enfant qui intègre les familles, les communautés et les enfants en tant que titulaires de droits. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées dans les structures d'accueil et d'hébergement pour enfants ; sur toutes formes de violences à l'égard des enfants, y compris les brimades dans les familles, les écoles et les structures d'accueil et d'hébergement des enfants ; et sur l'égalité des genres, les droits de la femme et de la fille et la lutte contre la violence fondée sur le genre.

95. La vulgarisation des textes réglementaires relatifs à la promotion et à la protection des populations autochtones, en particulier des enfants, est une préoccupation majeure pour le Gouvernement congolais. Le plan d'action national sur l'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones 2022-2025 prévoit la formation des enseignantes et enseignants autochtones, afin d'adapter l'éducation à leur mode de vie.

96. Le Gouvernement congolais met l'accent sur la mise en œuvre du système de protection de l'enfant dans tous les départements du pays, sur le renforcement des capacités de protection et de prise en charge intégrées des enfants, sur l'accroissement du taux de scolarisation des enfants handicapés et sur la lutte contre la discrimination et la maltraitance fondées sur le handicap de l'enfant.

97. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) explique que les espaces sociaux, familiaux et communautaires sont nécessaires au développement d'enfants indépendants, motivés et actifs. Pour grandir sans crainte, les enfants ont besoin d'un environnement sain et sans violence. Depuis 2007, le Gouvernement nicaraguayen a mis en œuvre un certain nombre de programmes d'aide sociale visant à promouvoir les valeurs de paix, de liberté, de protection et de prise en charge des enfants. Le



Nicaragua s'attache à respecter les droits de l'enfant conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux, tels que sa constitution, le Code de l'enfance et de l'adolescence et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Nicaragua a rejoint le Groupe d'action régional des Amériques pour la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et, en application de la législation sur la cybercriminalité, il punit toute personne qui utilise la technologie pour exploiter sexuellement des enfants, des jeunes ou des personnes handicapées.

98. En raison de la politique de privatisation prônée par les gouvernements précédents, les infrastructures scolaires du Nicaragua sont en mauvais état et un million d'enfants en âge d'être scolarisés n'ont pas accès à l'éducation. Le Gouvernement actuel a réussi à rétablir la gratuité de l'enseignement.

99. Les politiques publiques reposent sur le respect de la dignité humaine et tous les enfants du Nicaragua, sans discrimination, ont le droit d'être protégés et de jouir de certaines possibilités. Reconnaisant que le handicap fait partie de la diversité humaine, le Gouvernement garantit aux enfants handicapés l'inclusion éducative, familiale, communautaire et sociale. Le Nicaragua fournit gratuitement des médicaments et des vaccins et veille à ce que les enfants puissent bénéficier de soins médicaux généraux et spécialisés dans les centres de soins de santé.

100. Tous les programmes gouvernementaux relatifs au développement de l'enfant sont gratuits. Les droits humains ne sont pas considérés comme des biens commerciaux, mais des garanties inaliénables pour celles et ceux qui se sont battus pour eux. Le Nicaragua condamne l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui entravent la jouissance de ces droits aux pays en développement.

101. **M<sup>me</sup> Lortkipanidze** (Géorgie) déclare que, conscient des perspectives et des risques associés à la transformation numérique et de l'importance de protéger les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, son pays a mis en place une stratégie nationale de développement d'Internet pour la période 2020-2025, qui prévoit des programmes de renforcement des compétences numériques et de maîtrise de l'informatique, ainsi que des campagnes pour la sécurité en ligne, en particulier à l'intention des enfants. Les lignes directrices de l'Union internationale des télécommunications sur la protection des enfants en ligne, destinées aux parents et aux éducateurs, ont été traduites en géorgien. Les opérateurs de télécommunications géorgiens permettent désormais aux utilisateurs et utilisatrices de bloquer certaines

pages Web afin de protéger les enfants contre le cyberharcèlement et les fausses informations. Une stratégie nationale pour l'éducation et la science, fondée sur l'égalité, l'équité et la bonne gouvernance, a été conçue et approuvée en 2022 pour garantir l'accès à une éducation de qualité grâce à des modèles d'apprentissage hybrides et à distance. Le Ministère géorgien de l'éducation et des sciences met en œuvre ses politiques et activités éducatives conformément aux objectifs de développement durable. Des mesures ont été prises pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté, notamment par l'adoption de lois sur l'éducation de la petite enfance et l'enseignement préscolaire, général et professionnel, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

102. Des mesures de lutte contre les violences faites aux enfants ont été intégrées dans la stratégie nationale en matière de protection des droits humains. Cependant, l'occupation par la Russie des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali empêche les enfants vivant dans ces territoires occupés d'exercer tous les droits garantis dans le cadre de la protection des droits humains. Dans ces régions, l'interdiction de l'enseignement dans la langue maternelle est une source de préoccupation majeure et, associée à d'autres violations flagrantes des droits humains et à la discrimination ethnique, elle risque de provoquer une nouvelle vague de déplacements, de nombreux écoliers et leurs familles étant contraints de quitter leur domicile pour recevoir une éducation dans leur langue maternelle.

103. **M<sup>me</sup> Hazlewood** (Guyana) indique que, bien que la Convention relative aux droits de l'enfant prévoie la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant, des millions d'enfants, parmi lesquels beaucoup vivent dans l'extrême pauvreté, sont encore laissés pour compte. De trop nombreux enfants sont victimes de violences. Celles-ci ont des conséquences dévastatrices et durables sur la santé, le développement et le bien-être des enfants, en particulier de ceux qui vivent dans des situations de conflit, de catastrophe ou d'aide humanitaire. Le travail et la traite des enfants demeurent omniprésents. Les États Membres devraient continuer à établir des rapports sur ces questions et prendre des mesures ciblées pour garantir un environnement sûr et harmonieux dans lequel les enfants pourront réaliser tout leur potentiel.

104. La Convention relative aux droits de l'enfant est inscrite dans la Constitution du Guyana, tandis qu'un organisme spécialisé veille à ce que les enfants ne se retrouvent pas menacés ou en situation de préjudice ou de vulnérabilité. L'autonomisation au moyen de l'éducation étant le seul moyen de modifier la

trajectoire d'un pays et d'améliorer les conditions de vie de sa population, le Guyana a investi massivement dans un enseignement de qualité pour les enfants de toutes les régions, notamment par la construction d'écoles, la formation du personnel enseignant et la réforme des programmes scolaires. Les allocations de crédits budgétaires ont augmenté de plus de 60 % depuis 2020, tandis que les zones rurales et isolées, qui abritent la plupart des peuples autochtones, font l'objet d'une attention particulière. Les enfants de migrants bénéficient du même accès à l'éducation que les autres.

105. Les protections spéciales accordées aux enfants au titre du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et de la Convention devraient se traduire par des résultats quantitatifs concrets, comme un suivi et des rapports précis, l'accès aux soins de santé, un renforcement des ressources financières et des mesures de réintégration appropriées. Les États Membres doivent mettre fin aux conflits et les prévenir.

106. Les gouvernements, le secteur privé et toutes les autres parties prenantes doivent collaborer à la création d'un environnement en ligne sûr pour les enfants, et consentir davantage d'efforts pour remédier à la fracture numérique et veiller à ce que les habitants des communautés rurales et isolées ne soient pas laissés pour compte. Le Guyana a mis en œuvre divers programmes pour permettre aux enfants de renforcer leurs compétences en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques. La législation nationale sur la cybercriminalité traite de l'exploitation et de la maltraitance des enfants, et le Guyana participe aux négociations du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.

107. M. Amorín (Uruguay) déclare que la promotion et la protection des droits de l'enfant doivent être une priorité pour tous les États Membres, et que la mise en œuvre du Programme 2030 doit être cohérente avec les obligations des États en matière de droits de l'enfant. L'Uruguay attache une grande importance à cette question, comme en témoignent ses politiques nationales et son rôle de chef de file international en la matière. Il s'inquiète de constater que la vulnérabilité des enfants à la violence est exacerbée par de multiples crises qui se chevauchent, telles que l'augmentation de la pauvreté, les inégalités sociales et économiques, les déplacements forcés, les conflits, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et l'insécurité alimentaire.

108. Si l'environnement numérique est en mesure de faciliter et d'améliorer l'accès des enfants à une éducation inclusive et de qualité, il les expose également à des informations préjudiciables, à l'exploitation et aux abus sexuels, ainsi qu'au harcèlement et à la violence en ligne, qui menacent la santé mentale des enfants. Des millions d'enfants n'ont pas accès à Internet, ce qui accentue les disparités existantes en matière d'accès à une éducation inclusive et de qualité. Il est vital de réduire la fracture numérique en vue de garantir le respect du droit à la non-discrimination. Garantir l'accès et la protection des enfants dans le monde numérique devrait être une priorité des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et remplir les obligations découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant.

109. L'Uruguay est fier de son solide système d'enseignement public gratuit, qui constitue un outil de promotion sociale éprouvé par le temps et constamment modernisé. Le Gouvernement a lancé l'initiative « Un ordinateur portable par enfant », qui a permis d'atteindre des niveaux de connectivité sans précédent dans les écoles et qui constitue un mécanisme de lutte contre les inégalités dans le domaine de l'éducation. La couverture de l'éducation de la petite enfance pour les enfants âgés de 3 à 5 ans a augmenté de manière exponentielle ces dernières années, ce qui a permis à des centaines d'enfants de recevoir une éducation publique de qualité. L'investissement dans l'éducation ne doit laisser aucune personne ni aucune communauté de côté. L'Uruguay continuera à plaider pour que tous les enfants bénéficient de la mise en œuvre de programmes transversaux axés non seulement sur l'éducation, mais aussi sur la santé, l'égalité des genres, la défense d'institutions fortes et équitables et la lutte contre les changements climatiques.

110. **M<sup>me</sup> Nyirongo** (Malawi) indique que les enfants représentent plus de 40 % de la population de son pays. Son gouvernement a harmonisé toutes les lois relatives aux enfants et a promulgué d'autres lois et politiques visant à garantir leur protection de manière adéquate. Il a modifié la Constitution de manière à revoir la définition de l'enfant, qui désigne désormais toute personne âgée de moins de 18 ans, au lieu de 16 ans auparavant. Dans le cadre de la politique nationale de l'enfance, la majeure partie des ressources publiques ont été allouées aux secteurs qui œuvrent à l'amélioration de la vie des enfants, tels que l'éducation, la santé, le développement du jeune enfant et la nutrition, avec le soutien des partenaires de développement.

111. Une commission nationale en faveur de l'enfance est en cours de création afin de superviser toutes les

questions relatives aux enfants et de garantir l'application du principe de responsabilité à tous les niveaux. Conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant et à l'article 7 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui consacrent le droit des enfants de prendre part aux décisions les concernant, le Ministère de l'égalité des genres, du développement local et de la protection sociale a élaboré des lignes directrices nationales pour la participation des enfants. Des structures promouvant la participation des enfants ont été créées aux niveaux du pays, des districts et des communautés pour permettre aux enfants de proposer aux décideurs et décideuses des solutions aux problèmes qui les concernent.

112. Une stratégie nationale a été mise en œuvre afin de mettre fin au mariage d'enfants. La protection des enfants au niveau local a été renforcée par le recrutement d'agents de la protection de l'enfance et l'implication des chefs coutumiers. La Constitution du Malawi interdit l'esclavage et le travail forcé, tandis que sa loi érige en infractions l'exploitation, les abus, l'esclavage et le travail forcé.

113. Près de 1 000 enfants ont été réintégrés dans leur famille dans le cadre d'efforts déployés pour faire sortir les enfants des orphelinats et autres centres d'accueil. En vertu d'une loi de 2010 sur la prise en charge et la protection des enfants, les enfants en conflit avec la loi ne peuvent pas être détenus dans des prisons pour adultes et sont réintégrés dans leur communauté. Le Malawi salue le soutien apporté par ses partenaires de développement pour tenir les engagements pris en faveur du respect, de la protection et de l'exercice des droits de l'enfant.

114. **M<sup>me</sup> Alghali** (Sierra Leone) déclare que la protection et la promotion des droits et du bien-être des enfants doivent être une priorité pour tous les gouvernements. L'élimination et la prévention de toutes les formes d'exploitation sexuelle, d'abus et de violence, auxquelles les enfants, en particulier les filles, sont plus exposés, constituent une priorité pour le Gouvernement de la Sierra Leone. La Sierra Leone se félicite du soutien unanime des Nations Unies envers la proclamation du 18 novembre « Journée mondiale pour la prévention et la guérison de l'exploitation, des atteintes et des violences sexuelles visant les enfants », et appelle tous les États Membres à redoubler d'efforts pour mettre en exergue les questions de la protection de l'enfance et de la préservation de leur dignité.

115. L'environnement numérique fait partie intégrante de la vie des enfants et offre des avantages considérables, mais présente également des risques liés

au cyberharcèlement, à la violence en ligne et à l'exposition à des discours haineux et à des contenus violents contre lesquels les enfants, qui sont l'avenir du monde, doivent être protégés. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance, la révision de la loi sur les droits de l'enfant de 2007 se trouve à un stade avancé, alors que le Ministère de la protection sociale, de la condition de la femme et de l'enfance révisera prochainement la stratégie nationale de justice pour enfants de la Sierra Leone afin de protéger ces derniers contre les contenus et services numériques préjudiciables.

116. L'éducation n'est pas un privilège, mais un droit fondamental pour tous les enfants. L'accès à l'éducation s'est élargi en Sierra Leone grâce à un programme de développement du capital humain, et les dépenses de l'État dans le domaine de l'éducation ont augmenté pour atteindre une moyenne de 22 % du budget national depuis 2018. La Sierra Leone s'est faite le défenseur d'une politique d'inclusion radicale afin qu'aucun enfant ne soit laissé de côté. Les États Membres devraient réfléchir à l'importance de la sécurité des écoles pour les enfants et condamner les attaques dirigées contre des établissements d'enseignement. Tous les États Membres ont la responsabilité juridique et morale de mettre fin à l'utilisation d'enfants dans les conflits. La Sierra Leone exhorte les États Membres à protéger et à respecter les droits de l'enfant, en temps de paix comme en période de conflit.

117. **M. Milambo** (Zambie) dit que son pays s'inquiète vivement que le monde ne soit pas sur la bonne voie pour mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants et n'ait pas atteint les cibles fixées dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Les acteurs étatiques et non étatiques doivent travailler de concert pour obtenir les progrès nécessaires à l'élimination de la violence et des pratiques néfastes à l'égard des enfants.

118. Bien que théoriquement illégal, le mariage d'enfants est largement toléré au niveau mondial. Parmi les facteurs spécifiques à chaque pays qui favorisent cette pratique figurent les coutumes traditionnelles, les normes de genre, les pratiques familiales et le faible niveau d'éducation. Ce problème exige des réponses individuelles et collectives, et le Président zambien est le champion de l'Union africaine pour l'abolition du mariage d'enfants. La Zambie a récemment adopté la loi n° 12 de 2022 portant création du Code de l'enfance, afin de renforcer les approches multisectorielles de la protection de l'enfance et d'ériger en infractions pénales toutes les formes de violence contre les enfants. Le Gouvernement a étendu les protections contre la traite et le trafic prévues dans son solide cadre politique et

législatif aux enfants en déplacement et aux enfants en danger.

119. Malgré l'amélioration de la protection sociale dans de nombreux pays, beaucoup d'enfants vivent encore dans la pauvreté et sont privés de leurs droits les plus élémentaires. La Zambie applique des programmes de protection sociale tenant compte des besoins des enfants afin de prévenir et de réduire la vulnérabilité des enfants et de combattre les inégalités. Elle investit également davantage de ressources publiques dans les secteurs sociaux bénéficiant aux enfants.

120. La Zambie a adopté une législation qui prévoit le droit à un enseignement préscolaire, élémentaire et secondaire et a mis en place une politique de gratuité de l'enseignement pour les écoles primaires et secondaires. Une législation améliorant l'accès à l'éducation des enfants handicapés a également vu le jour, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

121. **M<sup>me</sup> Hameed** (Maldives) déclare que le devoir solennel des États Membres de protéger et de promouvoir les droits des enfants et de veiller au développement de leur potentiel dans un environnement sûr, inclusif et favorable est à la fois un impératif moral et la pierre angulaire d'une société juste et prospère. Il faut s'attaquer directement aux problèmes complexes, tels que l'influence omniprésente des médias numériques et les menaces de violence et de discrimination, au moyen de stratégies novatrices et de partenariats intersectoriels, afin de s'assurer qu'aucun enfant n'est laissé pour compte.

122. La loi n° 19-2019 sur la protection des droits de l'enfant définit un cadre juridique novateur qui protège les droits de tous les enfants sur la base de l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. La loi n° 18-2019 sur la justice pour mineurs protège les enfants de moins de 15 ans contre les poursuites devant les tribunaux pénaux, de manière à briser les cycles de violence et à empêcher les enfants d'avoir des démêlés répétés avec la justice. Cette loi prévoit des mesures de justice réparatrice et de réadaptation pour les enfants placés en détention ou condamnés à d'autres sanctions.

123. Pour honorer les obligations qui lui incombent, les Maldives ont ratifié en 2019 le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Le pays est fier d'avoir été l'un des principaux négociateurs et l'un des premiers signataires du Protocole facultatif, devenant ainsi partie aux trois protocoles facultatifs de la Convention.

124. Reconnaissant que l'éducation n'est pas un simple privilège mais un droit humain fondamental, les Maldives se sont efforcées de créer un système éducatif inclusif et équitable, notamment en offrant une scolarisation gratuite et de qualité de la petite enfance à l'école secondaire, de façon à surmonter les obstacles financiers et à garantir que tous les enfants puissent réaliser leur plein potentiel.

125. À l'ère numérique, les enfants sont plus interconnectés que jamais, mais des problèmes tels que le cyberharcèlement, le pédopiéage (*grooming*), le harcèlement et l'exposition à des contenus inappropriés requièrent une intervention immédiate. Les Maldives sont particulièrement préoccupées par les rapports faisant état de mauvais traitements infligés aux enfants dans leur propre foyer et par la détresse des enfants face à l'aggravation des effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. Néanmoins, elles restent déterminées à assurer la protection des enfants, à établir des partenariats et à collaborer pour construire un avenir juste, prospère et résilient.

126. **M<sup>me</sup> Kamiya** (Japon) considère que la mise en lumière de la dignité humaine permet de dépasser les divergences d'opinion et de valeurs. La dignité et l'avenir des enfants revêtent une importance particulière, tout comme la promotion de la coopération par la prise en compte des besoins des enfants et des problèmes qui se posent à eux.

127. En avril 2023, la loi fondamentale de 2022 sur les politiques de l'enfance, fondée sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, a institué l'Agence de l'enfance et de la famille, qui promeut les politiques et les mesures liées à l'enfance tout en visant à donner une place centrale à la voix des enfants, des jeunes et des tuteurs et tutrices dans la société. Les principes généraux de la politique portant sur les mesures relatives à l'enfance seront adoptés en 2023.

128. Il faut absolument veiller à ce que les enfants victimes de conflits et d'autres situations humanitaires aient accès à l'éducation, qui est le fondement d'une paix durable. À cette fin, le Japon a soutenu la reconstruction d'établissements scolaires, fourni des programmes de repas scolaires et amélioré l'accès aux outils d'éducation numérique dans le cadre de partenariats avec l'UNICEF, l'UNESCO et le Programme alimentaire mondial. Le Japon appuie également un programme du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants visant à promouvoir la parentalité positive et à former les parents et les écoles à la détection, à l'atténuation et à la réduction de la violence contre les enfants dans des régions de cinq pays d'Afrique subsaharienne touchées

par la pandémie de COVID-19, par des conflits et par des crises climatiques.

129. **M. Konaté** (Guinée) déclare que les autorités publiques guinéennes ont souscrit à toutes les obligations internationales, régionales et sous-régionales en matière de protection de l'enfance. En Guinée, comme dans d'autres pays présentant un taux de pauvreté significatif, les enfants sont confrontés à un certain nombre de vulnérabilités, notamment à un risque accru de violence. Pour inverser la tendance, la Guinée a adhéré au Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants et a renforcé son cadre légal, notamment en modifiant le Code de l'enfant de sorte à interdire les châtimens corporels, à mettre fin au mariage d'enfants, à augmenter la protection judiciaire des enfants et à renforcer les dispositifs communautaires.

130. Une feuille de route visant à mettre fin à la violence contre les enfants prévoit l'alignement du Code national de l'enfant sur la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que la mise en place du Parlement des enfants de Guinée, l'institutionnalisation du mois de juin comme le mois de l'enfant, la création d'un Office de protection des enfants, du genre et des mœurs au sein du Ministère de la sécurité, et la création de cadres de coordination et de concertation au niveau des ministères gouvernementaux.

131. **M. Lippwe** (États fédérés de Micronésie) signale qu'en dépit de plusieurs problèmes compromettant la réalisation des droits de l'enfant dans les États fédérés de Micronésie, son gouvernement s'est engagé à donner la priorité à ces droits en prenant des mesures d'ordre politique, administratif et institutionnel. L'UNICEF a participé à l'élaboration d'une politique nationale de protection de l'enfance et prépare une politique de développement de la petite enfance, actuellement en cours d'examen pour vérifier son adéquation avec le contexte local. En partenariat avec l'UNICEF, des programmes « Eau, Assainissement et Hygiène pour tous » ont été mis en œuvre dans les écoles du pays. Ils ont joué un rôle essentiel dans la riposte à la pandémie de COVID-19 en fournissant des programmes d'immunisation et d'autres formes d'aide.

132. Le FNUAP soutient les prestataires de services de santé et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a appuyé la mise en place d'indicateurs pour la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, en faveur d'un développement tenant compte de la question du handicap, en particulier pour les enfants. L'Organisation mondiale de la Santé a apporté son expertise technique lors de la pandémie de

COVID-19 et continue de fournir une assistance dans le cadre des catastrophes sanitaires et des activités liées à la politique de santé. Le Gouvernement des États-Unis aide financièrement à fournir des services de dépistage et d'intervention précoces pour les femmes, les enfants et les jeunes dans le cadre des programmes nationaux de planification familiale.

133. Le Gouvernement micronésien a rétabli le Conseil consultatif national présidentiel en faveur de l'enfance et a créé des groupes de travail nationaux pour les droits humains, l'Examen périodique universel et les objectifs de développement durable. Les États fédérés de Micronésie s'engagent à développer des mécanismes d'orientation pour protéger les enfants et à donner la priorité à la protection de l'enfance dans les plans de développement nationaux et les stratégies sectorielles.

134. Les États fédérés de Micronésie éprouvent des difficultés à recruter des spécialistes dans les domaines de la santé, de l'éducation et d'autres secteurs fournissant des services aux enfants, en particulier aux enfants handicapés ; à lutter contre les grossesses à l'adolescence et la stigmatisation qui en découle ; et à fournir des services d'intervention rapide et un soutien aux familles d'enfants atteints d'autisme et d'autres troubles neurologiques. La pandémie de COVID-19 a pesé sur les droits et le bien-être des enfants qui dépendent d'adultes et a occasionné des difficultés d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux.

135. Cependant, à défaut d'une réponse aux crises climatiques, tous ces droits et toutes ces opportunités ne serviront à rien. La dégradation de l'environnement met en péril les ressources marines, et les changements climatiques augmentent les risques sanitaires, notamment les maladies à transmission vectorielle, hydrique ou alimentaire, la malnutrition et les problèmes de santé mentale. Le Gouvernement micronésien exhorte la communauté internationale à protéger les enfants en relevant ces difficultés.

136. **M. Nena** (Lesotho) indique que son gouvernement a renforcé sa politique nationale d'éducation, en collaboration avec des parties prenantes telles que l'UNICEF, afin de garantir aux enfants une vie meilleure et plus saine, l'accès à un enseignement de qualité et la protection de leurs droits universels. Pour surmonter les obstacles à l'éducation des enfants au Lesotho, le Gouvernement a mis en place un enseignement primaire universel, obligatoire et gratuit, assorti d'un programme d'alimentation qui assure aux enfants, même ceux des familles les plus pauvres, la garantie d'un repas décent par jour. Le taux de scolarisation a augmenté de 80 %. Un fonds royal

d'affectation spéciale finance l'éducation des enfants pauvres et vulnérables. Si le Gouvernement souhaite étendre ses interventions à l'enseignement secondaire, plusieurs priorités concurrentes et une dette de plus en plus lourde rendent ce rêve difficilement réalisable. Le Lesotho continue de plaider en faveur de la restructuration des institutions financières internationales afin de les rendre plus démocratiques et adaptées à l'objectif pour lequel elles ont été créées.

137. La loi de 2011 sur la protection et le bien-être des enfants interdit la maltraitance des enfants, y compris des orphelins et des enfants vulnérables, et confère au Président ou à la Présidente de la Haute Cour, qui fait également office de tribunal pour enfants, le pouvoir de protéger les droits des enfants en cas d'absence des deux parents. Le service de police montée du Lesotho dispose d'une unité spécialisée dans la protection des droits des enfants et des femmes, qui les prémunit notamment contre les violences sexuelles et corporelles et la négligence et qui protège les biens des orphelins après le décès de leurs parents.

138. En collaboration avec World Vision International, le Ministère du développement social prône le changement des normes culturelles afin de décourager les mariages forcés et les mariages précoces, notamment en menant des campagnes de sensibilisation du public. Les personnes handicapées ne bénéficient pas d'une égalité d'accès aux bâtiments publics et les infrastructures destinées à accueillir les enfants handicapés dans l'enseignement inférieur et supérieur sont limitées. Avec le soutien du Japon, le Ministère de l'éducation s'attelle à la construction de quatre écoles secondaires spécialisées dans l'accueil des personnes handicapées. Le Lesotho sollicite la collaboration d'autres partenaires de développement. Les États Membres doivent œuvrer collectivement pour garantir le droit fondamental de tous les enfants à accéder aux outils numériques, de manière à ce qu'ils puissent saisir les opportunités qui s'offrent à eux.

139. La pandémie de COVID-19, les changements climatiques et l'augmentation du prix des produits de base ont eu des répercussions négatives sur la fourniture de services de santé essentiels au Lesotho, affectant surtout les femmes et les enfants, en particulier dans les zones rurales. En partenariat avec des organisations non gouvernementales, le Gouvernement du Lesotho mène des programmes éducatifs ciblés à travers le sport et d'autres activités.

140. **M. Sulaiman** (Brunéi Darussalam) précise que son gouvernement a adopté une approche holistique et globale de la promotion et de la protection des droits de l'enfant, conformément aux objectifs de développement

durable et à la Convention relative aux droits de l'enfant. Un cadre national de protection de l'enfance a été lancé en décembre 2020 et a été complété par trois protocoles d'évaluation sectorielle pour le personnel des services sociaux de première ligne. Des schémas directeurs ont été élaborés pour chacun des trois objectifs du plan de développement Brunei Vision 2035, dont un pour assurer une qualité de vie élevée propre à faciliter un développement social durable, inclusif et résilient. Le plan d'action pour la famille 2023-2027 s'alignera sur ce schéma directeur et contribuera à renforcer les familles afin que tous les enfants soient élevés dans un environnement sûr et sécurisé.

141. Un registre a été lancé en mai 2022 pour faciliter le suivi interinstitutions des enfants et des jeunes vulnérables ayant besoin de protection. Offrant un espace sûr et propice à la santé, au bien-être et au développement, un nouveau centre d'accueil pour les femmes et les enfants victimes de maltraitance a ouvert ses portes en 2021. Mis en place en juillet 2020, un système national de protection sociale complet et centralisé garantit que les personnes qui ont besoin d'aide ne sont pas laissées pour compte. Depuis juillet 2022, ce système facilite la demande et l'évaluation de l'aide en nature pour les écoliers et écolières dans le besoin, conformément à un plan d'action national sur l'élimination de la pauvreté pour la période 2021-2024. La législation adoptée en 2021 prévoit l'introduction de cartes de handicap, afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à certains services, et introduit des sanctions sévères en cas de maltraitance et de négligence à l'égard des personnes handicapées, y compris les enfants.

142. **M<sup>me</sup> Matos Menéndez** (République dominicaine) rappelle que le respect et la promotion des droits de l'enfant sont indispensables à un développement complet, inclusif et durable. En tant que membres à part entière de la communauté, les enfants méritent une prise en charge équitable. Malgré le renforcement des politiques, des pratiques et des cadres juridiques internationaux en faveur des droits de l'enfant, des millions d'enfants sont confrontés à la pauvreté, à la violence, aux conflits, à l'exploitation et à un manque d'accès à un enseignement et à des soins de santé de qualité.

143. En République dominicaine, la politique interinstitutionnelle, le partage des responsabilités, le renforcement des capacités et l'augmentation des ressources ont joué un rôle essentiel dans l'optimisation de la portée des initiatives gouvernementales. Par exemple, un programme de santé scolaire vise à garantir la santé au sein des communautés scolaires et à réduire les obstacles à l'apprentissage. La législation interdit le

mariage des enfants et des programmes de sensibilisation sur la parentalité positive et l'éducation sexuelle complète ont été lancés dans le cadre d'une politique de prévention des grossesses à l'adolescence et des mariages précoces. Conscient de l'importance de la collaboration entre les écoles et les familles pour mettre fin aux mariages d'enfants, le Gouvernement a multiplié les initiatives et les dialogues sur la protection de l'enfance. En octobre 2022, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants s'est rendue en République dominicaine et a rencontré des représentantes et représentants du Gouvernement, de la société civile et d'autres parties prenantes pour s'informer des progrès et des obstacles en matière de prévention de la violence contre les enfants dans le pays.

144. Les enfants devraient se voir garantir le droit d'accéder à des informations exactes et impartiales, et être ainsi préparés aux complexités d'un monde moderne dominé par les technologies numériques. La lutte contre la désinformation préparera le terrain pour une génération de penseurs et de penseuses critiques et contribuera à construire un avenir fondé sur la vérité, la confiance et la compréhension. Il importe de produire des informations et des recommandations sur les conséquences des crises actuelles, multidimensionnelles et interconnectées, sur les enfants. Il est essentiel de mettre en place une coopération constructive entre les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les enfants eux-mêmes pour garantir les droits de l'enfant.

145. **M. Feruță** (Roumanie) estime que les politiques et les mesures en faveur des enfants, y compris ceux touchés par les conflits, contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce principe se retrouve dans l'approche choisie par son pays pour l'Examen périodique universel de mai 2023 et pour le deuxième examen national volontaire de juillet 2023. Une nouvelle stratégie pour les droits de l'enfant 2023-2027 est en cours de finalisation. Elle vise à accroître la participation des enfants à la prise de décisions qui les concernent, à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, à améliorer la santé des enfants, à accroître la participation à une éducation inclusive de qualité, à élaborer des mécanismes de protection des enfants contre la violence, à garantir une justice adaptée aux enfants et à assurer l'accès des enfants aux services publics numériques en toute sécurité.

146. Malgré les efforts déployés au niveau mondial, en 2022, quelque 45 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation, et des millions d'autres présentaient un retard de croissance ou une surcharge pondérale, selon l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture. Selon le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/77/895-S/2023/363), des milliers d'enfants ont été victimes de violations graves en 2022. Il est scandaleux que les États et les forces gouvernementales soient les principaux responsables des meurtres et des atteintes à l'intégrité physique des enfants, des attaques contre des écoles et des hôpitaux et des cas de refus d'accès à l'aide humanitaire. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine reste dévastatrice pour les enfants, dont le bien-être et la santé mentale sont profondément affectés par les explosions répétées, les crimes, les déplacements forcés et la séparation d'avec les membres de leur famille. La Roumanie se tient aux côtés des enfants d'Ukraine en mettant en œuvre des programmes nationaux, en soutenant l'UNICEF et d'autres entités des Nations Unies et en collaborant étroitement avec les autorités ukrainiennes. Sous-estimé et sous-exploré, le domaine de la santé mentale des enfants et des jeunes doit faire l'objet d'une attention prioritaire.

147. En tant que partisan de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, la Roumanie a immédiatement envoyé des équipes de secours et de l'aide aux enfants touchés par les tremblements de terre meurtriers en Turquie et en Syrie en février 2023. La Roumanie a également permis aux enfants réfugiés d'accéder à l'enseignement dans les mêmes conditions que les enfants roumains. L'éducation et la protection des infrastructures civiles contre les attaques sont essentielles pour subvenir aux besoins des prochaines générations partout dans le monde.

148. **M. Nunes** (Timor-Leste) dit qu'en dépit de progrès remarquables réalisés en matière de développement, des centaines de millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, les enfants étant touchés de manière disproportionnée. De nombreux enfants vivent dans des zones de guerre ou manquent de nourriture, de services d'assainissement, d'abris, de soins de santé et d'éducation. Les enfants sont tributaires des autres pour satisfaire leurs besoins, ce qui les rend particulièrement vulnérables, et d'autres facteurs clés augmentent leur vulnérabilité aux conséquences négatives de la pauvreté.

149. Le Timor-Leste a adopté un premier plan d'action national intersectoriel et stratégique pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est supervisé par une commission nationale des droits de l'enfant. La loi sur la protection de l'enfance figure également parmi les priorités du Gouvernement. La population du Timor-Leste est jeune, avec un âge médian de seulement 20,9 ans. Considéré comme un pays à revenu intermédiaire inférieur, le Timor-Leste fait également partie des pays les moins avancés en

raison de sa vulnérabilité économique et environnementale. Selon les estimations, 40 % des enfants du Timor-Leste vivent en dessous du seuil de pauvreté national.

150. Soucieux d'éliminer la pauvreté des enfants en fournissant des outils aux parents et aux familles dans le besoin, le Gouvernement a mis en place des mesures de protection sociale telles que des bourses scolaires et des pensions pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les vétérans de la lutte pour l'indépendance. Les allocations en espèces ont été conçues en mettant l'accent sur la santé et l'éducation des enfants. Pour réduire la malnutrition et lutter contre ses conséquences à long terme sur le développement des enfants, le Gouvernement a mis en place des programmes alimentaires scolaires et une politique d'alimentation nutritive adaptée à l'âge, qui promeut l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie de l'enfant et un apport alimentaire minimum acceptable jusqu'à l'âge de 2 ans.

*La séance est levée à 13 h 10.*